

IPERIA – Accompagner un enfant avec un trouble déficit de l'attention / Hyperactivité (code : MIAEH21)

Mis à jour le 4 mai 2023

Conditions d'entrée et prérequis

Néant

Public visé

Salariés du particulier employeur (assistants maternels, gardes d'enfants...)

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

21 heures

Validation

Les mises en situation et exercices tout au long du parcours de formation serviront d'outils de suivi d'acquisition des compétences visées.

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Certificat de réalisation

Entrée-sortie permanente

Non

Objectifs professionnels

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de mieux comprendre l'enfant avec un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité dans son fonctionnement, ses besoins et sa singularité pour adopter une attitude ouverte et aider l'enfant à pallier ses difficultés au quotidien.

Contenu

SAVOIRS

Les représentations sociales et les idées reçues sur le TDAH.
Le TDAH : ses différentes formes, les symptômes et les troubles associés.
Les répercussions du TDAH sur la vie quotidienne et sur l'estime de soi.
Le rôle et les limites professionnelles de l'assistant maternel ou du garde d'enfants.
La démarche de projet personnalisé et les principes fondamentaux de la bientraitance suivant les recommandations de la HAS et de l'ANESM.
Le recueil d'informations et la démarche d'observation : objectifs, méthodes et outils.
Le partenariat parents et professionnels, le partage d'informations et la cohérence des interventions.
Les fondamentaux de la communication interpersonnelle : l'écoute active, le questionnement et la reformulation.
Les difficultés émotionnelles liées au TDAH.
Les dispositifs de soutien pour les familles

SAVOIR-FAIRE

Analyser les impacts du trouble sur son accompagnement.
Définir avec les parents les objectifs et les modalités d'accompagnement, en lien avec les actions des autres professionnels intervenant.
Assurer par différents canaux de communication la transmission des informations aux interlocuteurs appropriés.
Adopter une posture et une communication adaptées au fonctionnement et aux besoins de l'enfant.
Formuler les règles ou les consignes de façon claire, directe et simple en fixant des objectifs réalistes et adaptés aux capacités de l'enfant.
Mettre en place des routines, des repères temporels, un environnement structuré et prévisible pour aider l'enfant à s'organiser et à ritualiser les activités quotidiennes.
Encourager et valoriser les efforts, les progrès et les comportements appropriés.
Aménager des espaces intérieurs et extérieurs et proposer des jeux ou des activités variés de manière à répondre au besoin de bouger de l'enfant.
Instaurer des temps individualisés pour partager avec l'enfant une activité ou un jeu en adéquation avec ses centres d'intérêt et ses habiletés.
Mettre en place des jeux favorisant le développement de la concentration et la gestion des émotions.
Repérer les éléments déclencheurs d'une crise de colère et proposer à l'enfant un espace de retrait pour l'aider à s'apaiser.
Ajuster son accompagnement en fonction de l'évolution de la situation et des besoins de l'enfant.
S'informer sur les TDAH et actualiser ses connaissances via les relais

IPERIA – Accompagner un enfant avec un trouble déficit de l'attention / Hyperactivité (code : MIAEH21)

d'information appropriés.

Modalités pédagogiques

La formation s'appuiera sur des situations professionnelles, élaborée par l'équipe pédagogique, dans l'objectif d'alterner les différentes phases et processus d'apprentissages. L'analyse de mises en situations, d'exercices pratiques servira de support pour apporter les connaissances et développer l'analyse réflexive des stagiaires. Formation interactive (participation active de chaque stagiaire) et individualisée : adaptée au niveau, à l'expérience, aux capacités et rythme d'apprentissage de chaque apprenant.

Profil des intervenants

Formateurs, spécialistes dans le domaine de formation visé par le module, aguerri à la formation pour adultes

Délais et modalités d'accès

- Etre en activité et pouvoir justifier de son emploi avec un bulletin de salaire datant de moins de 3 mois à compter de la date de démarrage de la formation (droit de 58 heures de formation ouverts dès la première heure de travail effectuée)
- Avoir l'aval du parent facilitateur
- Respecter le délai de retour du dossier d'inscription avec les justificatifs administratifs demandés

Financements possibles

«Prise en charge des frais de formation possible dans le cadre de votre plan de développement des compétences en tant que salarié(e) du particulier employeur : se renseigner auprès de gip-sampe@ac-nancy-metz.fr »
Prise en charge de frais de transport et de repas possible, vérifier l'éligibilité

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019